

Image not found or type unknown



Reglement des primes contractuelles

Par **zedef**, le **14/10/2009** à **22:45**

Bonjour,
salarié depuis plus d'un an, il est prévu contractuellement en plus de mon salaire une prime sur objectifs, variant entre 500 et 1500 euros. ces primes ne m'ont été payées que partiellement. et aujourd'hui suite à plusieurs demandes orales auprès de ma direction, celle-ci "évite" le sujet. quelles sont mes options pour obtenir gain de cause???